



Julien MERTINE
Champion olympique
Arbitre



Crédits photos : ©FFE



ESCRIME

DEVENEZ ARBITRE



Manon BRUNET
Double médaillée olympique
Arbitre



**En garde!
Prêts?
Allez!**

À PARTIR DE 14 ANS



Plus d'informations sur www.ffescrime.fr



Comment devenir arbitre d'escrime ?

La formation se fait avec le candidat et les structures (club, CAI, CRA et CNA) au sein desquelles il évolue. La formation est un engagement mutuel d'accompagnement permettant d'accomplir son projet sportif en matière d'arbitrage. Elle débute et se poursuit au sein du club par une formation initiale et une formation continue.

Le diplôme se passe à chacune des trois armes. Il se passe au niveau :

- du club pour la lame verte.
- du comité interdépartemental ou du comité régional pour le diplôme d'arbitre interdépartemental.
- du comité régional pour le diplôme d'arbitre régional.
- de la FFE pour le diplôme d'arbitre national.
- de la Fédération Internationale d'escrime (FIE) pour le diplôme d'arbitre international.

Pour arbitrer en compétition, il est impératif d'être licencié auprès de la FFE ou de la FIE et titulaire d'un diplôme d'arbitre suffisant pour arbitrer le niveau de la compétition en question.

Lame verte : ouvre droit à arbitrer toutes les compétitions départementales.

Diplôme d'arbitre interdépartemental

(décerné par la CAI ou la CRA dont dépend l'arbitre) :

- Âge minimum : 14 ans.
- ouvre droit à arbitrer toutes les compétitions organisées dans le cadre du comité interdépartemental et/ou du comité régional dont dépend l'arbitre (sous réserve de l'avis de la CRA dont dépend l'arbitre).
- Titulaire d'un carton BLANC qui permet d'arrêter un match à n'importe quel moment pour demander une assistance du DT et/ou de l'organisateur de la compétition. Le rôle pédagogique du DT et/ou de l'organisateur est primordial dans l'accompagnement des jeunes arbitres.

Diplôme d'arbitre régional

(décerné par la CRA dont dépend l'arbitre) :

- Âge minimum : 16 ans
- ouvre droit à arbitrer :
 - > toutes les compétitions organisées dans le cadre du Comité régional,
 - > les circuits nationaux,
 - > la Fête des Jeunes.

Des dérogations ponctuelles peuvent faire l'objet d'une circulaire.

Diplôme d'arbitre national

(décerné par la CNA) :

- Âge minimum : 18 ans,
- ouvre droit à arbitrer :
 - > toutes les compétitions organisées dans le cadre du Comité régional,
 - > les circuits nationaux.
 - > la Fête des Jeunes, les championnats de France M17, M20, Séniors et Vétérans sur convocation de la CNA.
 - > les circuits européens M17 et U23 organisés sur le territoire français et à l'étranger

Diplôme d'arbitre international

(décerné par la FIE)

- Âge minimum : 20 ans
- Ouvre droit à arbitrer toutes les compétitions

Les arbitres qui figurent sur la liste restreinte de la FIE doivent arbitrer des compétitions nationales séniors et être la référence de notre corps arbitral.